



AR Prefecture

006-210601316-20230407-D2023\_17-DE  
Reçu le 14/04/2023

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers : 06  
Présents : 04  
Votants : 06

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, Pou Jean-Pierre

Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à JUBEAUX Sébastien  
CONSTANT Ivan a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2023-17

Objet : vote du budget primitif 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Mme Florence BONNARD 1ere adjointe présente aux Conseillers Municipaux le projet du Budget Primitif – Budget Communal – 2023, pour la commune de Sallagriffon,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget communal 2023, chapitre par chapitre, et article par article, tels que présentés :

**BUDGET PRINCIPAL 2023**

Section d'Investissement :

Dépenses : 327 836.94 €

Recettes : 327 836.94 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 265 478.20 €

Recettes : 368 328.94 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** les propositions du Maire et adoptent le budget communal 2023, tel que présenté

VOTES :

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE** les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE  
Le Maire

